



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

PRENOM:.....

N°:

SESSION 2002

BREVET PROFESSIONNEL
D'AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE

SUJET

**E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE
INSTALLATION EN TELESECURITE.
E2. B : SECOURS ET ASSISTANCE AUX
PERSONNES.**

EPREUVE PRATIQUE ET ORALE : DUREE 0 h 30 mn

A partir d'une situation simulée dans laquelle il doit accomplir sur un mannequin ou sur un modèle vivant un certain nombre de gestes justifiés par la description de l'état externe d'un blessé.

Le jury vérifie particulièrement :

- La pertinence et la correction des gestes effectués.
- La notion des limites du geste à accomplir et ses conséquences médicales éventuelles.
- L'exactitude des connaissances justifiant le geste accompli.

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E2 Intervention dans le cadre d'une installation en télésecurité E2 B Secours et assistance aux personnes.					
Session 2002	Repère D1	Echelle	Durée 0 h 30 mn	Coef 2	Folio 1 / 2
ACADEMIE DE			SUJET		

Préparer une liste de situations.

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E2 Intervention dans le cadre d'une installation en télésécurité E2 B Secours et assistance aux personnes.					
Session 2009	Repère D1	Echelle	Durée 0 h30 mn	Coef 2	Folio 2 / 2
ACADEMIE DE			SUJET		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.